



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 20 FÉVRIER 2021

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le samedi 20 février 2021 à 09 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Yoan BRIFFOD, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Pierre PICOLLET – PELLET,

Membres excusés : M. Serge BUFFLIER, M. Éric STEINKAMP.

Membres absents : M. Damien BIGOT.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 16 / 01 / 2021;
- 2 – Fin du bail au lac des Îlettes "des pêcheurs";
- 3 – Tarifs des truites;
- 4 – P.D.P.G.;
- 5 – Réunion des Gardes – Pêche bénévoles;
- 6 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 16 / 01 / 2021 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 16 janvier 2021, est adopté à l'unanimité.

2 – Fin du bail au lac des Îlettes "des pêcheurs" :

Le Commune de Sallanches nous a retiré le bail de pêche du lac des pêcheurs aux Îlettes. M. MARGAS et BRETTON ont rencontré M. BUISSON jeudi 28 janvier 2021 afin de bien comprendre les motivations de ce retrait qui va pénaliser tous les pêcheurs.

Le but est de faire un réservoir avec inscription payante pour pouvoir pêcher.

Toutes les modalités de gestion par la Commune ne sont pas encore bien définies mais ce qui est sûr, c'est que le fait d'avoir perdu le bail de pêche pour 2021, ne nous autorise plus à intervenir sur ce lac :

- Plus de garderie. Aucun de nos Gardes-pêche ne peut faire de contrôle;
- Plus de déversement de truite fait par l'A.A.P.P.M.A.F.

Nous regrettons cette décision mais restons à l'écoute et seront présents si la Commune revient sur sa position.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Tarifs des truites :

Le Conseil d'Administration décide de ne pas augmenter le tarif des truites vendues aux Sociétés de pêche. Celui – ci restera donc de 6.00 €uros / kg.

4 – P.D.P.G. :

Jeudi 25 février 2021, une réunion de lancement du nouveau **Plan Départemental** pour la **Protection** du milieu aquatique et la **Gestion** des ressources piscicole sera organisée en visioconférence par la Fédération Départementale de pêche de la Haute – Savoie. Les attentes sont nombreuses. M. MARGAS ne manquera pas de vous tenir informé.

5 – Réunion des Gardes – Pêche bénévoles :

Une réunion des Gardes – Pêche bénévoles est organisée à la suite de la présente réunion du Conseil d'Administration. Le but de cette réunion sera d'échanger sur divers points, écouter les remarques formulées, faire un point sur les changements dans la réglementation et de tenter de répondre aux attentes qui seront formulées. D'ores et déjà, le Conseil d'Administration remercie les Gardes – Pêche pour toute les heures passées bénévolement au service de l'A.A.P.P.M.A.F.

6 – Tour de table :

M. PICOLLET PELLET aillant trouvé une offre plus intéressante pour notre imprimante dont le contrat arrive à échéance, le Conseil d'Administration décide de changer de prestataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration samedi 20 mars 2021